

Excursion d'un jour
Belgique > Province de Namur

Dinant, parade de bateaux illuminés et marché artisanal

Au départ de Liège

1 jour à pd. **55€** par personne

Code voyage : JEDINANT



Vivez un spectacle féérique sur la Meuse.

Programme

À Dinant, la **parade de bateaux illuminés** sur la Meuse offre un nouveau rendez-vous magique qui célèbre la fin de la saison touristique.

Croisière de Dinant vers Anseremme et retour où le parcours met en scène les bateaux touristiques, et offre un spectacle féérique. Des musiciens enrichissent l'expérience sur certaines embarcations, en apportant une ambiance musicale unique tout au long de la parade.

Parallèlement, un **marché artisanal** prend place sur la Croisette de Dinant. L'occasion de découvrir et d'acheter des produits locaux dans une ambiance conviviale et festive (sous réserve d'autorisation de la ville).

Vivez un moment magique dans la charmante ville de Dinant.

Rentrée à Barchon vers 23h30.

Prestations

INCLUS: transport en autocar, croisière d'une heure et accompagnateur Léonard

Lieux & Horaires de départs

Belgique

BARCHON (4671) Parc Artisanal 25 - Parking Léonard **P** 13:30 (1)
FLEMALLE (4400) Rue du Passage d'Eau 2 (Station Shell) **R** 14:05
LIEGE (4000) Place de Bronckart 13:50

(1) Parking GRATUIT ☺

Dates & Prix (par personne en euros)

Excursion d'un jour
Belgique > Province de Namur

Dinant, parade de bateaux illuminés et marché artisanal

Au départ de Liège

Date	Prix
27/09	55

Réservation

Vous pouvez réserver ce voyage en ligne via ce lien [réserver](#).
Vous pouvez également réserver en [agences](#) ou découvrir le [détail du voyage](#).

Ce voyage est repris dans notre brochure Excursions d'un jour Eté-Automne 2025 p.54

Informations pratiques

[Accompagnement](#)
[Agence de voyages](#)
[Assurances-voyages](#)
[Comment réserver ?](#)
[Conditions de vente particulières Agences Léonard](#)

Catégories

Accompagnement : Accompagnateur Léonard

Activités : Voyage d'un jour

Divers : Ecochèques acceptés

Transports : Autocar